

Illettrisme : "L'ANLCI est renouvelée pour une durée de 10 ans" (Hervé Fernandez, directeur de l'agence nationale)

Alors qu'un arrêté interministériel publié au Journal officiel du 27 décembre 2018 prolonge de six mois l'existence de l'ANLCI, et que l'absorption du GIP avait été un temps envisagée au sein d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale, dont la création annoncée en 2016 n'a toujours pas eu lieu, Hervé Fernandez, le directeur de l'agence nationale confirme à AEF info la pérennité de la structure. L'ANLCI devrait bénéficier du renouvellement d'une convention pour une durée de 10 ans. "L'ANLCI voit son rôle pérennisé [...]. Notre Agence a une feuille de route fixée par ses administrateurs et qui définit nos missions, nous n'avons pas de rapport direct avec la délégation interministérielle (1). Ce que je constate c'est que le rôle de l'ANLCI est conforté, et qu'elle ne sera pas intégrée dans une Agence de la langue française pour la cohésion sociale", explique-t-il.

Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI

AEF info : Un arrêté publié au Journal officiel du 27 décembre 2018 prolonge pour six mois la convention constitutive de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme). Dans quel but ?

Hervé Fernandez : La convention constitutive actuelle du GIP arrivait à son terme le 31 décembre 2018. Nos administrateurs, sous l'impulsion du ministère du Travail, ont souhaité se donner le temps nécessaire pour améliorer et enrichir la convention actuelle dans une nouvelle mouture. L'objectif est de tenir compte des transformations dans le champ de la formation professionnelle, comme l'illustre l'implication croissante des conseils régionaux dans la lutte contre l'illettrisme. Cette mesure de renouvellement pour six mois permet de réécrire la convention constitutive sans rupture dans notre activité.

AEF info : Quelles vont être les évolutions de la nouvelle convention constitutive ?

Hervé Fernandez : Les administrateurs, dont une dizaine de ministères, des représentants des Opca et de Pôle emploi, souhaitent que cette nouvelle convention soit adoptée avant la fin du premier trimestre 2019. Elle rentrera en vigueur immédiatement. L'ANLCI est renouvelée pour une durée de 10 ans, c'est un point qui fait consensus entre tous les administrateurs. Des discussions sont en cours pour ouvrir à d'autres acteurs le groupement d'intérêt public. Nous allons renforcer notre présence dans la mise en place de tous les outils de la contractualisation avec l'État et les régions sur les programmes liés aux compétences de base. Les autres modifications que nous souhaitons porteront sur le fonctionnement de l'agence, l'animation des assemblées générales et les moyens affectés pour les cinq années qui viennent, avec un programme quinquennal et des ressources dédiées.

AEF info : Quel rapport entretiendra l'ANLCI avec la Délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale ?

Hervé Fernandez : Je ne peux parler que de l'ANLCI et de ses missions. Ce que je peux vous dire c'est qu'elles sont confortées. L'objet du GIP reste centré sur la lutte contre l'illettrisme avec une approche fonctionnelle. Nous avons toujours insisté sur l'utilité d'inscrire l'action contre l'illettrisme dans la lutte plus globale pour l'acquisition des compétences de base, qu'elles soient en mathématiques ou autres.

L'ANLCI voit son rôle pérennisé et conforté pour au moins dix ans. Les administrateurs ont confirmé l'intérêt et la valeur d'une agence qui associe les pouvoirs publics, les acteurs de la société civile, les partenaires sociaux et les structures paritaires, les collectivités territoriales, les entreprises, autour du problème de l'illettrisme. Notre agence a une feuille de route fixée par ses administrateurs et qui définit nos missions, nous n'avons pas de rapport direct avec la délégation interministérielle. Je constate que le

rôle de l'ANLCI est conforté, et qu'elle ne sera pas intégrée dans une Agence de la langue française pour la cohésion sociale.

AEF info : Estimez-vous que la prise en charge de l'illettrisme nécessite une structure propre et dissociée du problème plus global de l'acquisition de la langue française ?

Hervé Fernandez : L'illettrisme ne doit pas être confondu avec d'autres problèmes, comme l'acquisition du français pour des personnes non scolarisées en France. C'est aussi différent de l'analphabétisme qui concerne des individus qui n'ont pas, ou peu, été scolarisés. Près de 2,5 millions de personnes sont en situation d'illettrisme, la moitié a un emploi, la moitié a plus de 45 ans, 30 % vivent en zone rurale. C'est important de réunir tous ceux qui peuvent jouer un rôle sur cette question autour d'une stratégie commune, avec aussi une action en région par la mise en place de plans de prévention et de lutte contre l'illettrisme au sein des CPRDFOP. Nous venons de renouveler le plan d'actions dans ce cadre en région Centre-Val de Loire.

AEF info : Comment agissez-vous concrètement ?

Hervé Fernandez : Notre méthode de travail est non descendante et repose sur l'identification des bonnes pratiques dans les territoires, pour les diffuser. Nous favorisons la mise en place de nouvelles solutions. C'est l'exemple de la démarche "Apprendre autrement par le travail" qui vise à conforter les jeunes apprentis dans leur acquis sur les compétences de base. Notre méthode consiste à réunir autour d'une table tous les acteurs de ces dossiers à l'échelle régionale, mais aussi à susciter une prise de conscience avec des manifestations comme la journée nationale de lutte contre l'illettrisme, qui est organisée chaque année en septembre. Notre stratégie commence à produire des résultats : les données dont nous disposons font état d'une baisse de l'illettrisme entre 2012 et 2004 de 20 %. La future convention constitutive devra permettre d'amplifier cette mobilisation au niveau national et au sein des territoires.

AEF info : Le PIC (plan d'investissement dans les compétences) va-t-il avoir un effet levier significatif en matière de lutte contre l'illettrisme ?

Hervé Fernandez : L'un des objectifs des pactes régionaux du PIC est de conforter les compétences des actifs les plus éloignés du travail et qui ne maîtrisent pas les savoirs de base. Il y a des moyens mobilisés pour développer leurs compétences et qui seront inscrit dans les pactes conclus entre l'État et les régions. Dans notre état des lieux de l'action des conseils régionaux dans la lutte contre l'illettrisme, nous observons que la plupart investissent et achètent des formations pour les compétences de base pour les demandeurs d'emploi. On va pouvoir changer d'échelle dans les solutions proposées.

Nous prenons appui sur les dispositifs déjà en place, en se concentrant sur les publics qui ne maîtrisent pas les savoirs de base, pour proposer plus de solutions de qualité à un plus grand nombre. Pour faciliter la mise en place de ce déploiement avec Régions de France, nous allons faire un groupe technique avec les représentants des directions de la formation de tous les conseils régionaux, pour échanger sur la mise en œuvre des pactes et faciliter l'échange d'information entre les régions.

AEF info : Avec la moitié des personnes illettrées qui occupent un emploi, estimez-vous que les entreprises sont suffisamment impliquées dans la résolution de ce problème ?

Hervé Fernandez : C'est un enjeu très important ! Nous avons des relations étroites avec les Opcas qui vont devenir des Opco. Certains sont membres du GIP et nous travaillons aussi en direction des branches professionnelles. On coopère notamment avec la branche du travail temporaire : nous avons animé une séance dédiée à l'illettrisme de sa CPNE en avril 2018. Cette action a permis de définir une stratégie de développement des compétences de base, avec un programme d'information et d'accompagnement des entreprises par le FAF.TT, l'Opca de la branche, notamment pour favoriser l'utilisation du CPF pour préparer le CléA. Nous travaillons aussi avec Agefos PME et Uniformation, sur des solutions à mettre en place pour que les salariés confrontés à l'illettrisme puissent utiliser les outils numériques de base, par le biais de parcours de formation adaptés. C'est le cas aussi avec le Fafsea.

(1) La Délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale est dirigée par Thierry Lepaon, l'ex-secrétaire général de la CGT. Il a été chargé au mois de novembre 2016 par le Premier ministre de l'époque, Manuel Valls, de la mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle agence, qui "aura vocation à porter une politique publique en fédérant les moyens existants mais également en déployant un programme d'actions". Cette agence n'a toujours pas vu le jour.